



## COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

### Procès-verbal n°6

(Mise en ligne le 10/03/2023)

**Réunion du :** Vendredi 10 Mars 2023

**Membres Présents :** MM. Julien LECOEUR – Stéphane RICHARD – Evelyne ASSELINEAU – Stéphane BELMONTE

**Assiste à la réunion :** Mme SANTIGLI Nathalie

### MODALITES D'APPEL EN 2<sup>ème</sup> INSTANCE D'UNE DECISION DE LA COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Conformément aux dispositions de l'**art. 20.1 du règlement d'administration générale du District de Provence**, les décisions de la Commission Technique / Pôle Football d'Animation ayant jugé en 1<sup>ère</sup> instance sont passibles d'appel en 2<sup>ème</sup> instance devant la Commission Générale d'Appel du District de Provence.

- 1) Pour être recevable, l'appel doit être introduit dans un délai de SEPT jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet du District de Provence ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

- 2) L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club ouverte à la Ligue ou au District de Provence.

A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel et les frais de dossiers.

- 3) La Commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
- 4) Pour toutes les épreuves de coupes (seniors et jeunes), l'appel doit être introduit dans un délai de QUARANTE HUIT heures ouvrables à compter du lendemain de la date de notification de la décision contestée par les moyens énumérés plus haut.
- 5) Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de **50 Euros**.

\*\*\*\*\*

## SECTION U10 à U13

### Informations Importantes

- Rappel

Toute communication concernant l'organisation administrative du Football Animation doit être adressée à l'adresse mail suivante :

[footanimation@provence.fff.fr](mailto:footanimation@provence.fff.fr)

- Envoi des Feuilles de matches

Nous vous rappelons que l'envoi des feuilles de matches dans les catégories U10 à U13 en incombe **au club recevant**, les feuilles originales doivent obligatoirement être retournées au District **dans les 8 jours ouvrables à compter du lendemain de la rencontre** (Article 23 Alinéa 6 des Règlements Sportifs du District de Provence) pour les Compétitions (Phase 1 et 2) sous peine d'une amende de 40 Euros.

**Les envois par mail ne seront pas traités tant la qualité de l'image est altérée à l'impression.**

### Tirage des Challenges U10 à U13 Saison 2022/2023

Le tirage au sort du 3ème Tour aura lieu le **Mardi 21 Mars 2023 à 14h30** dans les bureaux du Football Animation, les clubs sont conviés pour participer à ce tirage

**Les rencontres se joueront sous forme de plateaux.**

Les candidatures des Clubs ayant déjà postulé pour l'accueil des différents Challenges seront étudiées pour ce tour après le tirage

- **Challenge CROUZET (U13)**
- **Challenge OLIVER (U12)**
- **Challenge GARAU (U11)**
- **Challenge LAGGIARD (U10)**

Les rencontres du troisième tour auront lieu le **Samedi 15 Avril 2023**.

### Festival Foot U13 Saison 2022/2023

Lundi 06 Mars à 18H au siège du District de Provence a eu lieu une réunion avec les Clubs qualifiés pour le Rassemblement Départemental du Festival Foot U13 PITCH qui aura lieu **le Samedi 01 Avril 2023 à Châteauneuf les Martigues** en présence de *Messieurs MHOUDINI (SC AIR BEL) / BARSOTTI (FC FUVEAU) / Rachid ASBAA et Romain PORNIN (AC ARLES) / Eliamine AHAMED et Aziz MENDIL (FCL MALPASSE) / Mathieu PINELLI et Marc DRAY (USPEG) / Lorenzo FIORI et James LANNE (JS PENNES MIRABEAU) / Sami ARNOUNI (AS AIX) / Fall MAMBAYE et Philippe ARLES (SMUC) / Lionel CARBONE et Djamel SAIFI (SO SEPTEMES) / Michel PAPACONSTANTINO (BUREL FC) / Geoffrey CANTINI et Norris BELGUIT (CA CROIX SAINTE) / Olivier ALONSO et Cédric CRENNON (FC MARTIGUES) / Nicolas MICHELI et Jean Louis AUREILLE (ASPTT MLE) / FERGANI Fabien (SC MONTREDON BONNEVEINE) / Naim BOZKURT et Nadia BELHADJ (JSA ST ANTOINE) / Christophe PETRONIO et El Hadi ABDELHAK et Eric Thierry (CARNOUX FC) / Enzo ROBERTO (O.M) / Pierre GRECO et Didier MARCHETTI (USC GDE BASTIDE) / Patrice MERCHED (CA PLAN DE CUQUES) / Bruno FABIANO et Thomas RIPERT (FC ETOILE HUVEAUNE) / Julien PIANA et Dominique AMATO (AS ROGNAC) / Marc MULET et Bilal BOUHENNAF (GJ AIX LUYNES*



ATHLETICO) . Cette réunion a permis de faire le point sur ***l'Organisation, les Règlements et d'effectuer le tirage au sort de ce Rassemblement pour déterminer les premières rencontres de la journée.***

Suite à ce tirage, voici donc les horaires de convocation des équipes qui participent à cette Finale Départementale

➤ **Equipes Garçons :**

- **8h15 :** SC Air Bel / FC Fuveau / SO Septèmes / AS Aix
- **8h45 :** FCL Malpassé / AC Arles / JS Pennes Mirabeau / CA Croix Sainte
- **9h15 :** JSA St Antoine / SC Montredon Bonneveine / Burel FC / SMUC
- **9h45 :** Carnoux FC / ASPTT Marseille / USPEG / FC Martigues

➤ **Equipes Filles :**

- **10h15 :** FC Etoile Huveaune / OM / GJ Aix Luynes / AS Rognac
- **10h45 :** AC Arles / CA Croix Sainte / CA Plan de Cuques / USC Gde Bastide

\*\*\*\*\*

## TRESORERIE

- *Clubs à créditer*

### Plateaux U6 / U7 du 14 Janvier 2023

| Groupe | Club         | Commentaire   | A Créditer |
|--------|--------------|---------------|------------|
| L      | FO VENTABREN | 1 équipe (U6) | 30€        |

### Plateaux U8 / U9 du 21 Janvier 2023

| Groupe | Club            | Commentaire    | A Créditer |
|--------|-----------------|----------------|------------|
| K      | CA CROIX SAINTE | 2 équipes (U8) | 60€        |

***La Responsable de la Commission Technique***

***Julie ALFONSI***